



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Paris, le 11 novembre 2020

## **Arrestation d'élèves de CM2 pour « apologie du terrorisme » Non à la politique de la peur ! Oui à l'éducation !**

Quatre enfants âgés de 10 ans ont été interpellés jeudi 5 novembre 2020, soupçonnés d'avoir tenu des propos « violents » et « inquiétants » lors de l'hommage rendu dans leur classe à Samuel Paty. Ils ont été retenus pendant neuf heures au commissariat d'Albertville. Ailleurs, à Strasbourg, deux enfants de 12 ans sont visés par une enquête, deux autres de 8 et 9 ans seraient visés par une « évaluation sociale » du département pour les mêmes faits.

L'intervention judiciaire et policière a fait fi du contexte de peur et du caractère angoissant pour des enfants d'être confrontés à la réalité du terrorisme. A tel point que plus de 400 cas de propos ou actes d'enfants et adolescent.e.s de violation de la minute de silence en hommage à Samuel Paty ont été signalés ! Sans angélisme mais en nous appuyant sur notre expérience de 2015, nous anticipons déjà qu'un examen plus précis des faits, finira, par produire peu de situations conduisant à des poursuites judiciaires.

Dans ce contexte, garder des enfants de 10 ans (voire moins) au poste de police pendant une journée ou encore, garder à vue un lycéen du Mans au commissariat parce qu'il avait laissé une copie d'un texte en arabe dans la photocopieuse de son établissement scolaire le lundi 2 novembre, est purement scandaleux...

L'arsenal judiciaire de la justice des majeur.e.s vient ici répondre à des actes posés par des enfants sans tenir compte de leur spécificité, de leur incapacité à penser l'impensable et à se projeter dans une mécanique judiciaire qui leur reste incompréhensible.

Dans plusieurs établissements scolaires, comme elles en avaient la consigne, des équipes ont signalé des propos d'enfants du type "Il l'avait cherché » : signalements sans débat préalable, sans prise en compte de la dimension provocatrice de l'adolescence. Se pose alors clairement la question du climat conduisant des personnels éducatifs à adopter un tel regard qui trahit une peur des élèves, une perte du lien de confiance et qui, à terme, pourrait aboutir à une remise en cause de la transmission de certains savoirs, de l'esprit critique, et de la liberté d'expression qui fait société. Notre organisation syndicale défend qu'enseigner, apprendre est un rapport singulier à la connaissance qui nécessite pour chacun et chacune d'être bousculée et de remettre en question ses certitudes afin de s'approprier un savoir qui ne soit pas une simple répétition mais appropriation de connaissances nouvelles.

Sans rien nier des propos qui peuvent parfois être tenus par ces jeunes et de la réalité d'endoctrinements que certain.es peuvent parfois vivre, d'autres adolescent.e.s peuvent aussi prononcer ces mots sans en mesurer l'ampleur. Comment imaginer qu'un enfant, dont la maturité psychique est en construction, puisse faire preuve de suffisamment de discernement face à une situation aussi déstabilisante ? Une approche éducative est la mieux à même de mesurer à quel point cet enfant a ou non conscience de ses propos et dans quel contexte familial, sociétal, ils sont prononcés.

Face à ces comportements, les personnels éducatifs (enseignant.e.s, éducateur.trice.s et travailleur.se.s sociaux.ales...) doivent continuer à prioriser et maintenir une réponse éducative d'échange, de discussion afin de déconstruire de tels propos, être soutenu.e.s par leur hiérarchie et avoir les moyens humains pour y parvenir. L'intimidation et la criminalisation de ces jeunes, la judiciarisation à tout crin de ces situations ne réussiront pas à les émanciper et à en faire de futurs citoyens.

Se pose aussi ici la question de la responsabilité de l'éducation nationale, du temps de préparation de cet hommage, temps réclamé par les équipes pour aborder sereinement la discussion avec les élèves le 2 novembre de 8h à 10h, temps accordé par le ministre, puis confisqué deux jours avant la rentrée ! Ce temps absolument nécessaire a manqué, et les enseignant.e.s, démuni.e.s, ont manqué d'outils pour faire face à certaines situations.

**Le SNPES-PJJ/FSU affirme que seule l'éducation, avec une visée bienveillante, protectrice et émancipatrice est la solution. Nous exigeons que soit mis un terme aux procédures judiciaires et que soient privilégiées les solutions de médiations éducatives avec l'ensemble des acteurs et actrices de l'éducation et du social.**

*L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.*

*Nelson Mandela*

